

REPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF A LA MOTION

« POUR UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DE LA POLITIQUE EN MATIERE DE PETITE ENFANCE A LANCY »

Le Conseil municipal

Invite le Conseil administratif

- *À poursuivre la création de nouvelles places de crèche, comme cela est prévu dans la planification financière quadriennale, afin d'atteindre et de maintenir un taux d'offre de 20%*
- *À développer l'offre en matière d'Accueil Familial de Jour*
 - *En encourageant les structures de coordination à mener une campagne active d'information pour développer le recrutement de nouvelles accueillantes familiales.*
 - *En soutenant des mécanismes qui permettront d'inciter les accueillantes familiales à travailler dans les structures d'accueil collectives (stages, engagement en vue d'une formation)*
- *À mettre en place des contrats de prestations avec les associations gérant les structures d'accueil de la petite enfance, afin de pérenniser le fonctionnement associatif, d'apporter une clarification du rôle de chaque partenaire et favoriser l'utilisation optimale des subventions liées à ce secteur.*

Trois projets sont en cours pour développer l'offre en places de crèche, soit

Pont-Rouge	56 nouvelles places en 2020
Semailles	46 nouvelles places en 2024
Bac-Maisonnettes	60 nouvelles places en 2024

En ce qui concerne l'Accueil familial de Jour, deux campagnes de recrutement ont été effectuées, soit

Avec l'AFJ Rhône-Sud au Petit-Lancy en 2018, qui a permis l'engagement de deux accueillantes supplémentaires.

Avec l'AFJ Genève Sud-Ouest en mars 2019, dans le quartier de la Chapelle.

Dans le cadre du programme d'intégration communal, est prévu le développement de lieux de rencontres parents/AFJ/enfants, soit

Dans le quartier de la Chapelle, en lien avec une habitante bénévole.

Dans la Maison de quartier du Plateau, en lien avec l'AFJ Rhône-Sud.

Quant aux contrats de prestations, le Conseiller administratif délégué, en lien avec le service des affaires sociales, va travailler à l'élaboration d'un contrat de prestation à destination des crèches communales.